

Votre Assurance

▶ Permis 1€

Attestation de
Garantie financière
Etablissements d'enseignement de la
conduite et de la Sécurité Routière

L'Auto Ecole Barre Formation
4, Place du Petit Bourg
50340 LES PIEUX

Intermédiaire**Cabinet ACBS Assurances**

3 rue du Docteur Rouyer
61300 L'AIGLE

Tél : 02 33 84 11 54

Fax : 02 33 34 99 67

Mail : lhardy@acbs-assurances.fr**Vos références :**

Contrat
N° 4921940604

Référence client
N° 0390874720

ATTESTATION

La société AXA France IARD S.A., Société Anonyme au capital de 214.799.030 Euros, ayant son siège social au 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 722 057 460, atteste que :

L'AUTO ECOLE BARRE FORMATION représentée par Monsieur Aurélien BARRE, ayant son siège social au 4 Place du Petit Bourg - 50340 LES PIEUX, entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BLOIS sous le numéro 528 589 203 00017.

a souscrit une garantie financière représentant 30 % au maximum de la part du chiffre d'affaires annuel HT de l'année N-1 que le cautionné déclare réalisé au titre des formations aux permis A et B.

Cette garantie financière, délivrée dans le cadre du dispositif du permis à 1€ par jour, a pour objet de rembourser au bénéficiaire de la formation les prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation du cautionné serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois, conformément au décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 23 Juillet 2019

L'Agent pour délégation